

Synthèse de la résolution concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

La 105^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail de juin 2016 a adopté une résolution concernant « le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales » .

Il est d'abord reconnu que les chaînes de valeur ont contribué à la croissance économique, à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Elles ont également permis d'augmenter le taux d'activité des femmes. Cependant le « déficit de travail décent » est fort concernant les conditions de travail, la santé et la sécurité et les libertés syndicales et de négociation collective notamment. La protection sociale est absente et les bas salaires sont la règle.

L'OIT du fait de son mandat, de son expérience et de sa composition unique est l'organisation qui apparaît la mieux placée pour conduire une action au niveau planétaire en faveur du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

De nombreuses conventions de l'OIT pourraient, si elles étaient ratifiées et surtout appliquées améliorer la condition des travailleurs des chaînes d'approvisionnement mondiales : il est donc rappelé aux Etats membres l'impératif de ratifier et d'appliquer les normes existantes.

Pour aider ses membres l'OIT fournit une assistance technique concernant par exemple la mise en place de systèmes d'inspection du travail, ce travail devrait continuer et s'amplifier.

Pour la première fois l'OIT reçoit un mandat pour promouvoir le dialogue social transnational i.e. la négociation d'accords-cadres internationaux et le faciliter à la demande des partenaires sociaux par une assistance dans le processus de suivi (contrôle, médiation, règlement des différends). En outre l'OIT devrait entreprendre des recherches sur l'efficacité et l'impact de ce dialogue social transnational.

L'OIT travaille déjà aussi sur des partenariats avec des entreprises, comme les programmes SCORE, destinés aux PME (formations pratiques et activités de conseil sur site pour améliorer la productivité et les conditions de travail), et Better Work dans le secteur du textile et de l'habillement, qui repose sur la mutualisation des audits sociaux, le dialogue social et l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises. Ce que l'expérience de ces programmes nous apprend, c'est que d'une part, les audits sociaux sont certes nécessaires mais pas suffisants pour répondre au défi de l'expansion constante de la chaîne et qu'il faut insister sur l'importance de la relation client/fournisseurs de long terme, avec un vrai dialogue social. Et, d'autre part, que le respect des normes de sécurité, de bonnes conditions de travail et de dialogue social peuvent aller de pair avec l'augmentation de la productivité.

On l'a vu les organisations internationales avaient jusqu'à présent plutôt l'habitude de travailler séparément, de façon isolée. Il est à présent acté que l'OIT doit apporter une collaboration active (travailler en partenariat) avec les autres institutions des Nations Unies et avec l'OCDE et ses points de contacts nationaux (notamment en apportant à ces derniers son expertise sur les normes sociales).

L'OIT se trouve également mandatée pour aider les entreprises à mettre en œuvre une diligence raisonnable concernant leurs chaînes d'approvisionnement en leur donnant des orientations et des informations sur les situations et les législations des pays concernés.